

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.139

L'An Deux Mille, le 29 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

20 DECEMBRE 2000

DATE D'AFFICHAGE

20 DECEMBRE 2000

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, M. CARRIE, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. BOISNARD représenté par M. GERMA
M. CAMPAGNE représenté par M. MERLE
M. DONZIER représenté par M. BUJARD

ABSENTS-EXCUSES : MM. GAVEN, ANGIBAUD, Melle ISENDICK, M. MALBOIS, M. POTENNEC.

	Nombre de Conseillers
en exercice	: 33
Nombre de Présents	: 25
Nombre de Votants	: 28

M. COASSIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2001

VOTE : 5 CONTRE
23 POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

APPROUVE LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2001

=====

BUDGET PRINCIPAL

=====

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I RECETTES

1/ Impôts directs locaux

Il est proposé de ne pas augmenter les taux communaux. Le produit fiscal afférent aux quatre taxes locales communales devrait s'élever à 78.000.000 F.

Les différentes allocations allouées par l'Etat afin de compenser l'effet des mesures d'exonération prises en loi de finances peuvent être estimées comme suit :

- | | |
|---|--------------|
| - Taxe d'habitation | 2.350.000 F. |
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties | 1.300.000 F. |
| - Taxe professionnelle | 5.600.000 F. |

2/ Dotation globale de fonctionnement

La recette afférente à la dotation globale de Fonctionnement peut être estimée à 36.400.000 F.

3/ Autres recettes à caractère fiscal

Les principales recettes peuvent être évaluées comme suit :

- Taxe additionnelle aux droits de mutation
5.000.000 F.
- Taxe sur l'électricité
3.000.000 F.
- Reversement par l'Etat de 10 % du prélèvement
progressif sur le produit des jeux du Casino
3.700.000 F.
- Prélèvement communal sur le produit
des jeux du Casino
8.900.000 F.

4/ Autres recettes

Les produits d'exploitation devraient s'élever à environ
7.000.000 F.

Les produits domaniaux peuvent être évalués à 9.500.000 F.

II - DEPENSES

Hormis les dépenses à caractère obligatoire, il est prévu de
maintenir les dépenses d'exploitation au même niveau que 2000.

SECTION D'INVESTISSEMENT

I - RECETTES

1/ Recettes diverses

Les principales recettes s'établissent comme suit :

- Fonds de compensation TVA
3.000.000 F.
- Produit des amendes de police
200.000 F.
- Taxe locale d'équipement
1.000.000 F.

II - DEPENSES

Hormis les dépenses classiques afférentes à la réhabilitation du patrimoine et de la voirie, il est notamment prévu :

- Le lancement de l'opération "Les Jardins du Monde", conformément aux délibérations déjà adoptées.
- La réhabilitation du Marché Central, conformément à la délibération du 17 août 2000.
- La construction du gymnase du Lycée Champlain pour 7.000.000 F. Cette dépense est atténuée par une subvention de la Région de 3.500.000 F.
- La réalisation de la voie d'accès définitive du nouveau collège Henri Dunant, pour 6.000.000 F.
- Un jardin d'enfants, pour 1.500.000 F.
- L'agrandissement des locaux du Bridge du Garden, en vue de l'accueil du siège du Comité Charentes-Poitou-Vendée de Bridge. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 2.500.000 F.

REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Le remboursement du capital et des intérêts de la dette est prévu pour 43.379.000 F.

BUDGET ANNEXE DU CAREL

Le Budget du CAREL peut être évalué à 22.720.000 F. en section de Fonctionnement ; les dépenses sont couvertes par les droits de stage perçus par l'établissement.

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Le Budget prévisionnel du camping s'établit à 550.000 F.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 janvier 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS